



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: anglais

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre au Conseil de sécurité le septième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 17 décembre 1999 (voir annexe).



Annexe

Septième rapport trimestriel du Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies, présenté en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité

Introduction

1. Le présent rapport, qui est le septième rapport^a soumis en application du paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, porte sur les activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) pendant la période allant du 1er septembre au 30 novembre 2001.

Réunions d'information et consultations organisées par le Président exécutif

2. Durant la période à l'examen, le Président exécutif a continué d'organiser des réunions d'information mensuelles à l'intention des présidents successifs du Conseil de sécurité. Il a également tenu le Secrétaire général et ses proches collaborateurs informés des activités de la COCOVINU. Il s'est de plus rendu à Londres et à Vienne pour des consultations avec des ministres du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et avec le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), respectivement. Il a aussi organisé des réunions d'information à New York à l'intention de ministres, parlementaires et hauts fonctionnaires en visite.

Dotation en personnel

3. Dans son plan d'organisation (S/2000/292), la COCOVINU a reconnu qu'il ne serait ni commode ni sage de procéder au recrutement de tout le personnel alors que l'Iraq n'avait pas accepté la résolution 1284 (1999). La Commission estimait aussi qu'elle devait demeurer une institution allégée, c'est-à-dire une

institution dont le personnel n'est pas plus nombreux que ne l'exige la tâche à accomplir. Il était envisagé de procéder en deux temps en commençant par pourvoir les postes essentiels au siège et établir une liste d'experts formés auxquels la COCOVINU pourrait faire appel lorsque les circonstances lui permettraient d'accomplir toutes les tâches qui lui étaient confiées, y compris les inspections. Tel est demeuré le principe directeur en ce qui concerne les effectifs. La considération dominante dans le recrutement du personnel demeure la nécessité de rechercher les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, mais il est aussi tenu compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique aussi large que possible ainsi que l'équilibre entre les sexes. À la fin du mois de novembre 2001, le personnel essentiel de la COCOVINU dans la classe des administrateurs au siège comprenait 46 personnes de 24 nationalités, dont 9 femmes. En outre, 180 experts de 36 nationalités figurent sur la liste des experts formés. Un certain nombre de postes essentiels demeurent actuellement vacants au siège.

4. Lorsque des compétences particulières ne sont pas nécessaires en permanence, la COCOVINU a recours aux services de consultants à court terme. Ces consultants participent, par exemple, à l'établissement des formules de déclarations rationalisées et révisées que l'Iraq doit présenter, à la création d'un système d'archivage intégré et d'un système de classement des données, aux activités touchant les technologies de l'information ou à la création de vidéos de formation et à d'autres tâches visant à améliorer et renforcer l'état de préparation de la Commission.

Programme de travail

5. Au paragraphe 7 de sa résolution 1284 (1999), le Conseil de sécurité a décidé que la COCOVINU établirait dans les 60 jours suivant le début de ses opérations en Iraq un programme de travail en vue de l'exécution de son mandat. Ce programme, qui doit être

^a Les six rapports trimestriels précédents de la Commission portent les cotes S/2000/516, S/2000/835, S/2000/1134, S/2001/177, S/2001/515 et S/2001/833.

soumis au Conseil, doit comprendre la mise en oeuvre du système renforcé de contrôle et de vérification continus et les principales activités de désarmement que doit achever l'Iraq. Si pour établir ce programme la Commission est tributaire de ce qu'elle apprendra lors de l'établissement d'un nouvel inventaire de référence, elle peut dès maintenant entreprendre des activités qui l'aideront à établir ce programme de travail. Un travail essentiel entrepris à cet égard et qui mobilise une grande partie de son personnel et d'autres ressources est l'établissement et l'affinement d'un projet d'inventaire des questions de désarmement non réglées. Une première phase d'analyse, qui a duré plusieurs mois, s'est achevée. Le travail a consisté à réexaminer les déclarations de l'Iraq, les rapports d'inspection et les autres documents que la Commission a hérité de la Commission spéciale des Nations Unies. La deuxième phase, actuellement en cours, consiste à regrouper les questions connexes et à faciliter l'évaluation de l'importance d'ensemble de chacune d'elles pour obtenir un tableau global plus précis des programmes irakiens concernant les armes de destruction massive (ADM), les lacunes dans la connaissance de ces programmes et ce qui reste à vérifier. Ce travail est important pour établir le programme de travail.

Sources d'information autres que les inspections

6. L'imagerie que reçoit la COCOVINU dans le cadre d'un contrat passé avec un fournisseur commercial d'imagerie satellitaire continue d'être analysée, principalement pour détecter d'éventuelles modifications d'infrastructure sur des sites irakiens ayant déjà fait l'objet d'un contrôle. Les experts de la Commission comparent les nouvelles images avec celles qui figurent déjà dans la base de données de la Commission et qui ont été récemment cataloguées (il y en a quelque 15 000). Les données sont aussi utilisées pour créer des diagrammes unifilaires de sites en vue des inspections. La COCOVINU espère que les États Membres continueront de lui fournir les images dont eux-mêmes disposent car l'assistance fournie à ce jour s'est révélée extrêmement précieuse. En outre, en analysant des données provenant de sources multiples, la Commission améliore ses capacités d'évaluation indépendante.

7. La Commission analyse également les données provenant de sources d'information d'accès libre, ce qui est particulièrement nécessaire en l'absence

d'inspections sur site en Iraq. Ces sources peuvent comprendre la presse écrite, les publications universitaires et d'autres publications ainsi que les programmes de télévision et de radio. La COCOVINU a maintenant reçu les résultats d'une étude indépendante qu'elle avait commandée sur les sources d'information d'accès libre concernant les capacités ADM irakiennes depuis le retrait d'Iraq des inspecteurs de la Commission spéciale des Nations Unies. De nouvelles études des sources d'information d'accès libre sont sollicitées, en particulier pour ce qui est des sources dans des langues autres que l'anglais. Durant la période à l'examen, le responsable des sources d'information extérieures de la COCOVINU a continué de faire la liaison avec les États Membres. La Commission est reconnaissante aux gouvernements qui lui prêtent son concours et demande aux autres États Membres de lui fournir des informations en rapport avec son mandat.

Formation

8. La Commission continue d'accorder une priorité élevée à la formation continue de son personnel et des experts inscrits sur la liste dans le cadre de son programme global de préparation. Durant la période à l'examen, l'accent a été mis sur la formation avancée visant à améliorer les compétences en matière d'inspection mais l'on envisage d'organiser au début de l'année prochaine, pour accroître le nombre d'experts disponibles, un autre cours de formation générale d'une durée d'un mois destiné au nouveau personnel.

9. Un deuxième cours de formation avancée sur les armes biologiques a eu lieu du 12 au 22 novembre. Quelque 20 experts, fonctionnaires de la COCOVINU au siège ou experts inscrits sur la liste, y ont participé. La Commission a également commencé à former des inspecteurs principaux et des chefs d'équipe choisis parmi le personnel du siège. Plusieurs stages ont eu lieu à New York en septembre, octobre et novembre. Un autre cours de formation avancée (sur les missiles) est prévu avant la fin de l'année. La Commission remercie les États Membres qui ont appuyé ses activités de formation.

Contrôle des importations et des exportations

10. Le groupe mixte COCOVINU/AIEA continue de recevoir des États Membres des notifications concernant la fourniture à l'Iraq d'articles à double usage. Ces notifications lui permettent d'établir une liste des articles dont la présence ou la consommation en Iraq devra être vérifiée. Bien que requis par les décisions du Conseil de sécurité, le Gouvernement iraquien n'a pas fourni ses notifications correspondantes.

11. La Commission poursuit l'élaboration d'un manuel révisé destiné à aider les gouvernements à mettre en oeuvre le mécanisme de contrôle des importations et des exportations approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1051 (1996), en particulier à la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle liste des articles et technologies auxquels ce mécanisme s'applique (S/2001/560). Un site Web est aussi en cours de création à cette fin.

Autres activités

12. La Commission a continué à scanner, classer et archiver les documents de l'ex-Commission spéciale, tels que documents irakiens, photographies aériennes et autres. Elle est également en train de réunir la base de données et les archives en un système unique. La Commission a reçu les résultats d'une analyse de ses besoins en matière de gestion de l'information qu'elle avait commandée. Un plan de mise en oeuvre détaillé est en cours d'exécution. De nouvelles améliorations de la gestion de l'information sont prévues, y compris une amélioration des liens avec le Groupe d'action de l'AIEA à Vienne. Toutes ces activités contribuent à améliorer les possibilités de recherche et d'analyse des informations pertinentes dans le système de la Commission spéciale, qui contient plus d'un million de documents.

13. Le personnel de la COCOVINU a continué d'étudier quelles technologies pourraient être intéressantes pour les futures activités d'inspection et de contrôle. Avec l'appui d'un État Membre, un atelier et des tirs expérimentaux de missiles ont été organisés en septembre pour évaluer une technologie non intrusive de détection des missiles qui pourrait être utilisée pour évaluer les activités de l'Iraq en la matière. Les directeurs de la Division de la

planification et des opérations et de la Division de l'appui technique et de la formation de la COCOVINU ont aussi achevé récemment une série de visites dans des laboratoires et des sociétés de technologie de plusieurs pays qui pourraient être en mesure d'aider la COCOVINU à mettre en place un réseau de laboratoires pour ses futurs travaux de contrôle, d'analyse et d'échantillonnage biologiques et chimiques.

État de préparation

14. On ne peut exiger des inspecteurs et du personnel de terrain en général qu'ils consultent les nombreuses résolutions et autres textes définissant leurs droits et leurs devoirs et les obligations correspondantes de l'Iraq. C'est pour cette raison qu'un projet de manuel, décrivant de manière systématique les politiques et les procédures techniques à l'intention des inspecteurs, a été établi et il est maintenant en grande partie achevé. De même, le personnel du siège, à New York, en grande partie nouveau, a besoin de directives dans son travail quotidien. Un manuel administratif de la COCOVINU a été rédigé à cette fin. Il sera aussi à la base des règles fondamentales régissant les questions administratives en ce qui concerne le Centre de contrôle et de vérification continus de Bagdad.

15. La Commission s'efforce d'être parfaitement prête en prévision du commencement de ses activités en Iraq. Les nouvelles initiatives de gestion prises à cette fin comprennent l'établissement de listes de vérification de l'état de préparation opérationnelle. Des divisions de la COCOVINU ont été chargées d'établir des listes des questions de planification et des questions opérationnelles qui peuvent être traitées au stade actuel et de celles sur lesquelles il faudra se pencher lorsque les opérations commenceront en Iraq. Outre ces listes, des rapports trimestriels établis par chaque division fournissent au Service administratif de la COCOVINU des prévisions en matière d'effectifs et de locaux à usage de bureaux, ainsi que des prévisions budgétaires.

Collège des commissaires

16. M. Robert Einhorn (États-Unis d'Amérique) et M. Cong Guang (Chine) ont démissionné du Collège des commissaires les 15 et 26 octobre respectivement. Par lettres distinctes datées du 26 octobre

(S/2001/1029) et du 2 novembre (S/2001/1065), le Secrétaire général a proposé au Président du Conseil de sécurité de nommer au Collège M. John S. Wolf (États-Unis d'Amérique) et M. Li Junhua (Chine). Par lettres datées du 31 octobre (S/2001/1030) et du 12 novembre (S/2001/1065), le Président du Conseil de sécurité a répondu au Secrétaire général que ses lettres avaient été portées à l'attention des membres du Conseil et que ceux-ci avaient pris note de ses propositions.

17. La septième réunion du Collège des commissaires de la COCOVINU a eu lieu à New York les 26 et 27 novembre 2001. Le Président exécutif a rendu compte des activités de la Commission depuis la dernière réunion du Collège, en août. De plus, les directeurs de diverses divisions de la COCOVINU ont informé le Collège des mesures qu'ils avaient prises et avaient l'intention de prendre en prévision des opérations en Iraq. Le Président a aussi confirmé que lorsque les inspections en Iraq seraient possibles, la COCOVINU serait prête à commencer immédiatement ses opérations.

18. Le Collège s'est félicité de ces informations et en a débattu, et il s'est aussi penché sur des questions plus larges touchant l'action internationale de prévention de la prolifération des armes de destruction massive, qu'elle soit le fait des États ou d'acteurs non étatiques. On a dit que cette action était devenue plus urgente à la suite des événements du 11 septembre. L'espoir a été formulé que cette urgence faciliterait les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour obtenir que l'Iraq applique intégralement ses résolutions. On a dit que les efforts que déployait actuellement la COCOVINU pour clarifier certains termes comme « coopération » et « questions de désarmement non réglées » figurant dans la résolution 1284 (1999) étaient utiles à cet égard.

19. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1284 (1999), les commissaires ont été consultés à propos de la teneur du présent rapport.